

Pinceaux de Femmes EN CÔTE D'OPALE

Concours de peinture

2013

1^{ère}
EDITION

REGLEMENT

Article 1 : Pas-de-Calais Tourisme ainsi que le Conseil Général du Pas-de-Calais sont les organisateurs du Concours « Pinceaux de Femmes en Côte d'Opale »

Article 2 : Ce concours a pour but de récompenser les peintures de Femmes mettant en valeur la Côte d'Opale dans le cadre de l'opération « la Côte d'Opale fête les femmes ».

Article 3 : Ce concours est ouvert à toutes les femmes de plus de 18 ans.

Article 4 : Le thème sera en lien avec les sites, l'histoire et les habitants de la Côte d'Opale

Article 5 : L'œuvre devra être réalisée sur un support bidimensionnel (toile ou autre) de format carré ou rectangulaire (format maximal de 70 x 70 cms), les techniques possibles sont : gouache, aquarelle, acrylique, peinture à l'huile. Elle sera envoyée ou déposée **avant le 31 octobre 2013 à :**

« Concours Pinceaux de Femmes en Côte d'Opale »

Maison du Port d'Étaples – Boulevard de l'Impératrice – 62 630 – ETAPLES SUR MER.

Tous les jours sauf lundi-jeudi de 10h à 13h et de 14h à 18h.

Article 6 : Les œuvres doivent comporter une **SIGNATURE** et, sur la fiche d'inscription accompagnant l'œuvre, être accompagnées des mentions précises : **Nom et prénom du peintre, adresse, téléphone, mail, titre du tableau, technique** ainsi que le thème représenté sur la toile. La signature de l'auteur pour accord du présent règlement.

Article 7 : Les concurrentes ne peuvent présenter qu'une seule et unique œuvre.

Article 8 : Les critères de sélection porteront sur la qualité artistique de l'œuvre présentée.

Article 9 : Récompenses : les trois lauréates, recevront des séjours sur la Côte d'Opale et/ou toute récompense dont le montant et la nature seront définis selon les aides publiques ou privées recueillies dans ce but. Elles verront leurs toiles exposées gratuitement jusqu'au 12/12/2013, et sans pouvoir prétendre à droits d'auteur, à la Maison du Port d'Étaples. Les œuvres pourront être utilisées pour la promotion de la Côte d'Opale avec mention du nom de l'auteur. S'il n'y a aucune peinture de valeur, le jury peut décider de l'annulation du Concours.

Article 10 : Le Jury est composé d'un Président et de 4 à 5 membres, hommes et femmes, désignés de part leurs compétences dans le domaine artistique et le secteur touristique.

Article 11 : L'annonce des résultats aura lieu, le vendredi 29 novembre 2013 à La Maison du Port d'Étaples.

Article 12 : Membres du Jury 2013 : Michèle Moyne Charlet (Chef de service Musée, Patrimoine), Olivier Lhotellier (Responsable de la Mission du Port d'Étaples-sur-mer), Clotilde PATIN (professeur d'arts plastiques au collège de Berck-sur-Mer), Christine Agnès (Adjointe à la Culture de la mairie d'Étaples-sur-mer et artiste peintre), Diana Hounslow (Directrice - Pas-de-Calais Tourisme).

Information et règlement du Concours : expositions.maisonduport@cg62.fr, tél : 03 21 21 47 37. et sur le site www.femmes-cotedopale.fr

« Pinceaux de Femmes en Côte d'Opale »

Maison du Port d'Étaples-sur-Mer – Boulevard de l'Impératrice– 62630 – ETAPLES-SUR-MER.



“J'AI CRAQUÉ POUR LA
CÔTE D'OPALE”

Pinceaux de Femmes EN CÔTE D'OPALE

C o n c o u r s d e p e i n t u r e

2013

1^{ère}
EDITION

INSCRIPTION

A renvoyer ou déposer impérativement avant le 31 octobre 2013 à :

« Pinceaux de Femmes en Côte d'Opale »

Maison du Port d'Étaples-sur-Mer – Boulevard de l'Impératrice– 62630 – ETAPLES-SUR-MER.

ATTENTION : Veillez à protéger convenablement votre toile.

*Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de toute détérioration
lors du transport ou du dépôt de l'œuvre.*

TITRE du tableau.....

Nom..... Prénom.....

Date de naissance

Adresse

Ville et code postal

Téléphone..... Portable.....

Mail

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du Concours et en accepter tous les termes.

Fait à.....

le.....

Signature

Réservé à l'administration du Concours

Numéro d'enregistrement :

TITRE :

Membres du jury :

.....

.....